Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260414-D2026042-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-042

DATE DE CONVOCATION
7 Avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
14 Avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt-six
Le Treize avril, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Absent(e) : 0

M. Manuel COMBES a été élue secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

16. DESIGNATION DES REPRESENTANTS INFRA POLMAR

Le Maire rappelle que la commune est engagée aux côtés de Pays d'Iroise Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime tel que validées dans les modalités d'organisation à l'échelle intercommunale. A cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge du suivi du plan de secours infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et, en cas de pollution, ils conseilleront le maire dans la gestion de crise.

Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise. Il est conseillé aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu.

Le maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes :

Référent élu	Référent technique
Patrick BRIEND	M. Ronan BELLEC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** les désignations comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE DE PORSPODER 29840